Ordre des avocats
à la cour d'appel de Chambéry

VISITE DU BATONNIER Jean BOISSON AU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE BASSENS (73) LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2026 DE 16 H A 18 H 30

Reçu par le Directeur et le Directeur administratif,

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ

Capacité théorique totale : 137 lits

.....

Nombre de patients présents le jour de la visite : 116

.....

Nombre de patients en soins sans consentement : 112

.....

Nombre de patients en hospitalisation complète : 57

.....

Nombre de patients en programme de soins : 55

.....

Répartition des patients admis sans consentement :

X décision du directeur X décision du représentant de l'État X décision judiciaire / pénale

X détenus, le cas échéant

Nombre de patients en isolement lors de la visite : 9

.....

Nombre de patients sous contention lors de la visite : 0

.....

En utilisant le guide de la Conférence des Bâtonniers, j'ai vérifié qu'il n'y avait aucune entrave au droit de visite, le respect des conditions de mise en œuvre de la privation de la liberté vérifiable et accessible, l'information des patients et l'accès au droit, l'accès à l'avocat et au juge, dans des conditions matérielles qui me paraissent respecter les principes de dignité et intimité.

J'ai pu librement m'entretenir avec deux patients que j'ai choisis au hasard pour vérifier la cohérence avec la partie administrative et règlementaire que j'avais pu consulter.

Je n'ai aucune observation critique à formuler et j'ai même été très agréablement surpris par la qualité matérielle et intellectuelle des conditions de rétention au sein de ce CHS.

Mon appréciation générale est très satisfaisante.

Maison de l'Avocat
200, av. Maréchal Leclerc
73000 Chambéry
Téléphone : 04 79 62 74 13
Email : secretariatmda@barreauchambery.fr

PATIENTS MINEURS

Nombre de mineurs présents le jour de la visite : 8.....

Nombre de lits ou places dédiés aux mineurs : .10.....

Les mineurs sont-ils accueillis dans des unités spécifiques (pédopsychiatrie) ?
X Oui ☐ Non

Les mineurs sont-ils parfois accueillis dans des unités pour adultes ?
☐ Oui X Non
Si oui, préciser les circonstances et la fréquence :
.....

<u>Statut juridique des mineurs hospitalisés :</u>

Nombre de mineurs en soins libres (sur demande des titulaires de l'autorité parentale ou du juge des enfants) : ..8.....

Nombre de mineurs en soins sans consentement sur décision du représentant de l'État (SPDRE) : 0 .....

Nombre de mineurs confiés sur décision judiciaire (juge des enfants, déclaration d'irresponsabilité pénale) : 0.....

Mesures d'isolement et de contention concernant les mineurs

- Des mesures d'isolement ont-elles été prises sur des mineurs au cours des douze derniers mois ?
  X Oui ☐ Non
  Si oui, préciser :
  - nombre de mesures : 3.....
  - durée moyenne : 65 heures / 23 heures / 98 heures.....
  - durée maximale constatée : 24 heures / 17 heures / 30 heures.....
- Des mesures de contention ont-elles été prises sur des mineurs au cours des douze derniers mois ?
  X Oui ☐ Non
  Si oui, préciser :
  - nombre de mesures : 1.....
  - durée moyenne : 4 heures 50.....
  - durée maximale constatée : 5 heures .....
- Les mineurs isolés ou sous contention étaient-ils tous placés sous le statut de soins sans consentement (SPDRE ou décision judiciaire) ?
  X Oui ☐ Non
  Si non, préciser les cas de mineurs en soins libres ayant fait l'objet de telles mesures :
  .....

Conditions matérielles et séparation des adultes

- Les mineurs sont-ils systématiquement séparés des patients adultes ?
  X Oui ☐ Non
- Les locaux dédiés aux mineurs sont-ils adaptés à leur âge et à leur développement (chambres, espaces collectifs, activités, scolarité) ?
  X Oui ☐ Non

- Les mineurs bénéficient-ils d'un suivi par une équipe spécialisée en pédopsychiatrie ?
  X Oui ☐ Non

Information et droits des mineurs

- Les mineurs sont-ils informés de leur statut (soins libres / soins sans consentement) et de leurs droits ?
  X Oui ☐ Non
-
- La notification de la décision d'admission en soins sans consentement est-elle systématique à partir de 13 ans, comme le recommande le CGLPL ?
  X Oui ☐ Non

  Les mineurs et leurs représentants légaux sont-ils informés des voies de recours devant le magistrat du siège ?
  X Oui ☐ Non

DOCUMENTS ET REGISTRES CONSULTES

X registre des admissions en soins sans consentement
X décisions administratives / judiciaires
☐ certificats médicaux
X registre isolement-contention
☐ registre des réclamations
X registre des incidents / événements indésirables
X règlement intérieur
X livret d'accueil
X notices relatives aux droits
☐ protocole isolement-contention
X procédure d'accès à l'avocat
X procédure de notification des décisions
X éléments relatifs aux audiences

Fait à Chambéry
Le 23 septembre 2026

Jean BOISSON
Bâtonnier

